

# **GROUPE D'EXPRESSION DES USAGERS**

## **VOS DROITS**

**Site de Grigny : 01/07/2019**

**Site d'Oullins : 02/07/2019 et 09/07/2019**

**Site de Rillieux : 08/07/2019**

# RAPPEL DES RÈGLES D'UN GROUPE D'EXPRESSION DES USAGERS

- Tout ce qui se dit lors de la réunion est confidentiel



- Écoute de l'autre, respect de la parole de chacun

- Pas de jugement de l'autre



- Pas de traitement des situations personnelles

## THÈMES DE LA RÉUNION : VOS DROITS

- Qu'est-ce qu'un droit ?
- Rectificatifs suite à la nouvelle loi
- La santé
- Les loisirs / les vacances



# VOS DROITS / VOS DEVOIRS

## ○ Qu'est-ce qu'un droit ?

- Les droits régissent la vie en société
- Ils sont dans différents codes (code pénal, code civil, ...)
- Sélection ici de ceux qui reviennent le plus souvent dans votre quotidien



## ○ Les droits impliquent des devoirs

- Ce sont des obligations envers la société :
  - respect de la loi, respect de l'autre, respect du code de la route ...
  - paiement des impôts, paiement de la participation ...



**RECTIFICATIFS SUITE  
A LA NOUVELLE LOI JUSTICE**

# RECTIFICATIFS NOUVELLE LOI :

## LE DROIT DE VOTE



- Il est garanti à toute personne de nationalité française, sous réserve des décisions de justice



- En curatelle : PAS DE CHANGEMENT : le droit de vote est garanti

- Je dois être inscrit(e) sur les listes électorales de la mairie de mon lieu de domicile

- En tutelle :

- Mêmes démarches qu'en curatelle,
- sauf mention ~~spéciale~~ sur le jugement



↪ le droit de vote est garanti

# RECTIFICATIFS NOUVELLE LOI : DROIT AU MARIAGE / PACS



- Pour me marier ou me pacser



~~En tutelle je dois obtenir l'accord du juge des tutelles~~



~~En curatelle, l'accord de mon curateur suffit~~



Depuis le 25 mars 2019 : je n'ai plus d'autorisation à demander pour me marier ou me pacser, en tutelle, comme en curatelle.

Je dois juste en **informer le curateur ou le tuteur avant**, sans quoi le mariage ne sera pas possible.

# LA SANTE



# LA SANTÉ



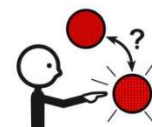
- J'ai accès à des soins adaptés



- Je dois recevoir une information adaptée avant tout acte médical





- En curatelle : je décide seul(e) de mes soins





## LA SANTÉ



- Sauf en tutelle, je peux désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant..) qui pourra :
  - m'accompagner et m'assister dans mes démarches concernant ma santé
  - ou témoigner de ma volonté auprès de l'équipe médicale si je suis hors d'état de m'exprimer
- Je la désigne auprès du service de soins 
- La personne que je désigne doit être d'accord 

## LA SANTÉ



- En tutelle : vous décidez



et l'AssTRA confirme votre décision



- En cas d'urgence vitale, le médecin intervient sans accord préalable



# LA SANTÉ



- Je peux être hospitalisé sans mon consentement, en cas de mise en danger de ma personne ou de mon entourage



## LA SANTÉ



- Je peux choisir librement mon médecin traitant



Pour être mieux remboursé, je dois le déclarer à la sécurité sociale



- Je peux accéder à mon dossier médical



Je dois en faire la demande auprès du médecin ou du service de soins (avec l'AssTRA en tutelle)

# LA SANTÉ



- Je peux choisir mon lieu de soin



- Je me présente systématiquement avec ma carte vitale et mutuelle



- Je me renseigne des tarifs médicaux avant tout acte et je demande plusieurs devis





## LA SANTÉ



- En cas de dépassement d'honoraire, j'interroge la mutuelle pour connaître le montant des remboursements



- En cas de reste à charge, j'interroge le tuteur / curateur pour savoir si cette dépense est possible



- Sinon je peux consulter un autre médecin ou négocier une diminution des honoraires





## LA SANTÉ



- La demande de prise en charge à 100% est faite par le médecin



- En cas d’Affection Longue Durée prise en charge à 100%, les soins liés à cette pathologie ne nécessitent pas d’avance de frais



- Les autres soins sont remboursés selon les tarifs de la sécurité sociale et de votre mutuelle



+






## LA SANTÉ



- Si je bénéficie de la  (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), je n'ai pas besoin de mutuelle et je suis dispensé de l'avance de frais pour les soins remboursés par la sécurité sociale



- Si je bénéficie de l'  (Aide à la Complémentaire Santé), ma mutuelle est en partie payée par la sécurité sociale. Je suis dispensé de l'avance de frais pour les soins remboursés par la sécurité sociale



## LA SANTÉ



- Un médecin ne peut pas refuser un rendez-vous parce qu'une personne bénéficie de la CMUC, de l'ACS ou de l'AME (Aide Médicale d'Etat)

- En cas de refus de prise en charge, je peux signaler le médecin à la sécurité sociale, accompagné si besoin du curateur ou du tuteur



CPAM du Rhône  
M. Le Médiateur  
69907 LYON Cédex 20

- Pour toutes les démarches administratives liées à la santé, l'assistant(e) en charge de mon dossier peut m'aider

S'il m'arrive quelque chose  
et que je ne peux plus  
m'exprimer, je souhaite...



## LA SANTÉ



- En tant que personne majeure, je peux, si je le souhaite, faire une déclaration écrite appelée DIRECTIVES ANTICIPEES pour préciser mes souhaits concernant ma fin de vie. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à me donner, si je ne peux plus exprimer mes volontés

- Sous tutelle, il faut l'autorisation du juge



- Elles peuvent être communiquées à mon médecin pour être enregistrées. Je peux aussi les conserver sur moi et/ou les remettre à ma personne de confiance



## LES VACANCES ET LES LOISIRS





## LES LOISIRS ET LES VACANCES



- Avec ou sans mesure, j'ai accès à tous types de loisirs, en fonction de mon budget. En fonction de ma situation, des aides existent
- Pour participer à des activités, je peux solliciter :
  - un GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle)
  - le centre social, la MJC ou le CCAS de ma ville
  - Culture pour tous
  - je peux me rendre au forum des associations en début d'année scolaire



## LES LOISIRS ET LES VACANCES



- Il existe des activités et des séjours adaptés



- Il est possible de solliciter  pour les déplacements

Merci de votre attention,

Vos remarques,  
Vos questions ?

